



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
30 août 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Trente-huitième session

Genève, 9-12 novembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session.
7. Adoption du rapport

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts dispose de quatre jours ouvrables (chaque jour de 15 à 17 heures, heure d'Europe centrale), une heure supplémentaire étant réservée chaque jour aux réunions du Bureau et aux consultations informelles, selon les besoins. Il est donc proposé que la première séance plénière, le mardi 9 novembre 2021, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour) et à la présentation du



point 3 de l'ordre du jour. Les séances suivantes seront consacrées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour et à la présentation et à l'examen détaillé des points 4, 5 et 6. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances où figureront les questions à examiner. Ce calendrier sera disponible le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/96 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

3. À la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, les États membres ont reconnu le rôle important qui a été celui du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable¹, de par son utilité pour faciliter la convergence des cadres de publication d'informations sur la durabilité, en proposant à un stade précoce un premier ensemble commun simple d'indicateurs universels pour la publication par les entités d'informations de base sur les questions de durabilité conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours des deux dernières années, le document d'orientation sur les indicateurs de base a servi de référence pour des séances d'information et de formation sur l'établissement de rapports sur la durabilité organisées avec les institutions publiques concernées dans des dizaines de pays en développement, et avec plusieurs centaines d'entreprises.

4. À la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, il a été demandé au secrétariat de la CNUCED d'organiser des réunions consultatives pendant l'intersession, aux fins d'analyser les principales conclusions des études de cas menées sur les essais pilotes du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et de proposer, à la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, toute amélioration à y apporter. Le secrétariat de la CNUCED a donc organisé les 23 et 24 mars 2021 une réunion en ligne du groupe consultatif sur les indicateurs de base et a élaboré le document de fond dont la cote est indiquée ci-après aux fins de son examen par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts. À la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, les études de cas résultant de ces projets pilotes seront examinées, d'autres améliorations susceptibles d'être apportées au document d'orientation sur les indicateurs de base seront envisagées et il sera question de la voie à suivre pour en renforcer encore l'impact sur la publication d'informations sur la durabilité à l'échelle mondiale.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/97 Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

¹ CNUCED, 2019, *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.11, Genève).

Point 4**Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés**

5. À la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, il a également été convenu que le rôle de l'information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités, ainsi que les bonnes pratiques et les principales difficultés, seraient examinés à la trente-huitième session au titre du deuxième point principal de l'ordre du jour. Le secrétariat de la CNUCED a donc élaboré le document de fond dont la cote est indiquée ci-après afin de faciliter les débats sur cette question.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/98 Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés

Point 5**Questions diverses**

6. Au titre de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être examiner des questions telles que le suivi des sujets abordés aux sessions antérieures, ainsi que l'application récente par les États membres du guide pratique pour le développement de la comptabilité qu'il a élaboré en collaboration avec la CNUCED.

Point 6**Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session**

7. Le débat sur l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts s'inspirera de l'issue des délibérations de la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et de ses sessions antérieures, ainsi que des résultats de la quinzième session de Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 7**Adoption du rapport**

8. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait adopter des conclusions concertées. Le Président voudra peut-être établir un résumé. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session. Il sera soumis à la prochaine session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.